



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 28/08/2020

COVID-19

Précisions sur la mise en œuvre de l'obligation du port du masque : une tolérance est accordée aux cyclistes et aux personnes qui pratiquent une activité sportive

L'évolution des indicateurs sanitaires a conduit Michel Lalande, préfet du Nord, à prendre des mesures fortes et notamment à étendre à plusieurs reprises l'obligation du port du masque dans le Nord et sur le territoire métropolitain. La crise sanitaire que nous traversons est évolutive et les mesures prises localement sont et seront adaptées ou renforcées en cas de nécessité, la priorité demeurant de lutter activement contre la transmission du coronavirus.

L'obligation du port du masque sur la voie publique dans la métropole lilloise s'applique à tous sans distinction. Néanmoins, Michel Lalande, préfet du Nord, a pris la décision d'accorder une tolérance aux cyclistes et aux personnes qui se livrent à une activité physique.

Le préfet appelle à la responsabilité de chacun : le port du masque doit devenir un réflexe aussi longtemps que le département sera concerné par la circulation du virus.

Garantir la sécurité sanitaire de tous doit être la priorité de chacun. Par conséquent, cette décision pourra faire l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des indicateurs départementaux.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20 003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)